



TAEKWONDO-HAPKIMUDO TEYRAN

Inscription pour la saison 2025-2026

Photo

Enregistrement club le :

...../...../.....

Création

Renouvellement

Mutation

N° licence

Nom

Prénom

Date de naissance

Sexe

Lieu de naissance

Nationalité

Adresse

Téléphone 1

Téléphone 2

Whatsapp

Contact en cas d'urgence

Code postal

Ville

Nom

Numéro

Autorisations relatives au droit à l'image

J'autorise les dirigeants et/ou les entraîneurs de l'Association Taekwondo Teyran à prendre des photos et films de mes enfants (mineurs) ou de moi-même (majeurs) lors d'entraînements ou événements liés à l'activité et la vie du club, pour les utiliser sur les médias suivants dans le cadre de la promotion de ses activités.

Journal de Teyran, foire aux associations, parutions locales OUI NON

Site institutionnel du club (taekwondoteyran.fr) et réseaux sociaux du club (Facebook, Instagram) OUI NON

En cas de refus, les images sur lesquelles mon enfant/moi-même apparaîtrait seront floutées afin de respecter cette volonté.

Autorisations parentales (pour les mineurs)

J'autorise les dirigeants et/ou les entraîneurs de l'Association Taekwondo Teyran à :

Prendre en cas d'urgence toutes les mesures nécessaires OUI NON

Laisser mon enfant repartir seul des entraînements OUI NON

Tarifs Adhésions (licence + assurance + cotisation club)

Taekwondo Enfants 5-7 ans

Taekwondo Enfants 8-12 ans

Taekwondo ados-adultes +13 ans

Hapkimudo +13 ans

Taekwonform >13 ans

Taekwondo + Taekwonform

Taekwondo + Hapkimudo

Taekwondo + Hapkimudo + Taekwonform

Taek'training (mensuel/annuel) (1)

Réduction famille (à partir de la 2ème inscription)

(1) mensuel : payable chaque mois d'avance. Cumul d'activités incluant le Taek'training : voir le club pour le tarif

Total adhésion (à calculer)

Règlement de l'adhésion

1 à 3 chèques, montants :

Tous les chèques seront établis à l'ordre de TAEKWONDO TEYRAN et remis au dépôt du dossier, avec le nom du licencié au verso.

Espèces (en 1 fois)

Pass'sport : 50 euros, n° Pass'sport :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce document

Date :

Signature obligatoire

Documents à fournir impérativement avant le 30 septembre 2025 ou après 2 séances d'essai

- ✓ Présente fiche d'inscription complétée, imprimée et signée, incluant les rubriques droit à l'image et l'autorisation parentale si adhérent mineur renseignés,
- ✓ Le règlement intérieur de l'association dûment signé (au dos de cette fiche / page 2 du formulaire PDF),
- ✓ Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Taekwondo ou de l'Hapkimudo. Taekwonform / Taek'training : attestation sur l'honneur d'absence de contre-indications médicales à la pratique sportive générale.
- ✓ 1 photo d'identité collée ou agrafée dans l'encart du document
- ✓ Le règlement complet de l'adhésion selon la modalité choisie



REGLEMENT INTERIEUR

Taekwondo-Hapkimudo TEYRAN

L'association "Taekwondo-Hapkimudo Teyran", désignée dans le règlement par "l'Association" ou "le Club", est une association loi 1901 à but non lucratif. Agrément jeunesse et sport n° 529098 et affiliation à la F.F.T.D.A n° 340594.

Le présent règlement fixe et complète les détails d'exécution des statuts de l'association.

- Article 1** Tout adhérent s'engage à respecter l'objet de l'Association qui est à titre principal : la pratique et l'enseignement du Taekwondo et des disciplines associées. L'adhésion au Club implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité.
- Article 2** L'adhésion au Club implique le paiement de la cotisation annuelle dont le montant est déterminé chaque année, et la prise d'une licence de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.
- Article 3** La première inscription de tout nouvel adhérent suppose obligatoirement l'accord du bureau. Le bureau exécutif se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne et ce, sans aucune obligation de justification.
- Article 4** Tout adhérent de l'Association ayant un comportement, ou des propos considérés, comme potentiellement nuisibles à l'association ou non conforme à son but, sera immédiatement exclu sans qu'il puisse se prévaloir du remboursement des cotisations versées. L'Association ne tolérera aucun comportement, discours ou signe ostentatoire de nature religieuse ou politique susceptible de perturber l'enseignement.
- Article 5** Tout adhérent s'engage, dans le cadre de l'Association, à conserver une attitude bienséante et courtoise, et à respecter les horaires des cours.
- Article 6** Pour les cours enfants, après l'accueil, les parents sont invités à quitter la salle de Taekwondo afin de ne pas perturber les cours. Les parents doivent attendre la fin du cours avant de rentrer dans la salle pour récupérer les enfants. Dès la fin du cours, les parents sont responsables de leurs enfants.
- Article 7** Tout adhérent s'engage à faire un usage honorable de l'enseignement qui lui est dispensé, en accord avec l'éthique des arts martiaux, au sein et en dehors de l'Association.
- Article 8** Les adhérents s'engagent à verser, après un maximum de 3 cours d'essai, l'ensemble de leur cotisation le jour même de leur adhésion. Cette inscription n'est valable que pour une saison (septembre à juin). En cas de non règlement, la personne se verra exclue du club. En cas de rejet de chèque l'adhérent aura 15 jours pour régulariser la situation.
- Article 9** L'adhésion à l'Association comporte l'obligation de respecter le matériel et les règles élémentaires d'hygiène. Avoir les ongles des mains et des pieds coupés, pas de bijoux, et les cheveux attachés pour éviter les blessures et le confort de tous.
- Article 10** La participation à toute compétition de quelque nature qu'elle soit passe obligatoirement par l'aval de l'enseignant. Il sera interdit, sous peine d'exclusion, de participer à une compétition sans l'accord de l'enseignant ou la participation directe du club à cette compétition.
- Article 11** Les adhérents de l'Association peuvent consulter les statuts ; ceux-ci sont à disposition au siège social de l'association.
- Article 12** Les adhérents qui quittent l'Association en cours d'année pour raisons personnelles ne peuvent se prévaloir du remboursement des cotisations versées.
- Article 13** L'Association et ses membres s'engagent à respecter les législations, l'éthique et le bon usage des réseaux sociaux et bénéficient du droit à l'image en ce qui concerne les images prises dans le cadre de l'Association. Des photographies ou séquences filmées peuvent être prises lors de séances d'entraînement ou événements sportifs tels que compétitions, rencontres amicales ou tout événement festif organisé par l'association. Ces images sont destinées à être publiées sur le site du Club ou sur les réseaux sociaux auxquels l'Association est affiliée, dans un but d'illustration de nos pratiques et de promotion de l'Association lors d'événements publics tels que la foire aux associations ou assemblée générale de l'Association. Les membres sont avertis à l'avance par voie d'affichage dans les locaux de l'association des campagnes de prise de vue et peuvent s'opposer à apparaître dans les images sélectionnées pour publication. À défaut d'expression explicite d'une opposition dans le délai d'information raisonnable fixé par l'Association, toute personne est réputée consentante. L'Association s'engage en retour à un usage limité aux besoins en communication des images à l'exclusion de tout usage commercial et à un choix d'images ne pouvant porter préjudice aux personnes qui y apparaissent.

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'Association Taekwondo Teyran

Le :

Signature de l'Adhérent ou du représentant légal pour les mineurs